94 - I86 du 4 Mai I994

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° _____/MFPRA/DGFP/DGCA-SAV.
Portant promotion au titre des années 1988 et1990 de Monsieur KOUOTO Jean Professeur de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant réfonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

D.G.C.F.

(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des intérims des Ministres ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret 94-I85/MFPRA.DGFP.DGCA.SA. du 4 Mai I994 portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1988 et 1990 de Monsieur KOUOTO Jean Professeur de Lycée des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) ;

DECRETE :

.../...

Article 1er: Monsieur KOUOTO Jean, Professeur de Lycée de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, est promu successivement au titre des années 1988 et 1990 aux échelons ci-après. Acc Néant.

- Au 2ème échelon , indice 920 pour compter du 17 Novembre 1988
- Au 3ème échelon , indice 1010 pour compter du 17 Novembre 1990

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde pour compter du 1° Novembre 1990 pour le 2ème échelon et du 17 Novembre 1990 pour le 3ème échelon sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République du Congo et Communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 4 Mai 1994

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES ,

Jean Prosper K O Y O.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

- JORC : 2
- DGFP/DGCA : 3
- DGB/DGCF : 4
- D/SOLDE : 2
- SGG/BC : 2
- MEN-CAB : 2
- DPAA/SP : 5
- DRE : 1
- INTERESSE : 1
- DOSSIERS DGFP/DPAA : 6.-